

Sujet : [INTERNET] Le Rondeau
De : "> Martine Bran (par Internet)" <bran_martine@
Date : 07/09/2018 18:10
Pour : "ddt-enquetepubliqueA480@isere.gouv.fr"
<ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>
Copie à : Martine Bran <bran_martine@

Bonjour

Veillez noter mon avis sur ce dossier dans le cadre de l'enquête publique
Ne réaliser que l'aménagement du Rondeau et ne pas élargir l'A480, cela aura beaucoup moins d'impact
sur l'environnement et pour beaucoup moins cher.

Salutations

Martine Bran

Provenance : Courrier pour Windows 10



Sujet : [INTERNET] Avis de citoyen sur le projet A480

De : "> Jean-Yves PIOT (par Internet)" <jypiot@

Date : 08/09/2018 21:44

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

Bonjour

J'ai consulté avec beaucoup d'intérêt le dossier en ligne.

Je constate que le « tout voiture » reste une constat. Les moyens pour fluidifier le trafic sont toujours liés à une augmentation du nombre de voies de circulation !

Qu'en est-il de la réflexion pour limiter le nombre de voitures des navetteurs (domicile-travail) : réserver au moins une voie de circulation pour le covoiturage, développer les parkings relais dans l'aire urbaine et augmenter fortement les transports en commun (en fréquence et avec des plages horaires plus importantes), ?

C'est en agissant fortement dans cette direction que la puissance publique pourra inscrire son action dans un développement durable et améliorer la qualité de vie de tous.

La qualité de l'air ne s'améliorera certainement pas avec cet aménagement : les études montrent une surmortalité pour la France de 35 000 personnes par an liée à un air pollué !

Nous voyons avec ces chiffres le résultat de la politique du « tout voiture » menée par l'état français depuis les années 1970.

Domage, cela aurait pu être une occasion pour arrimer Grenoble dans un XXIème siècle novateur !

Cordialement

Jean-Yves PIOT



Sujet : [INTERNET] Observations / Enquête publique aménagement A480 et échangeur du Rondeau

De : "> François Jabin (par Internet)" <francois.jabin@

Date : 10/09/2018 13:54

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête

Lors de la Marche internationale pour le Climat du 8 septembre avec sa déclinaison locale, nous avons appris qu'une nouvelle enquête publique au sujet d'une autorisation environnementale pour le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau était ouverte depuis le 3 septembre.

Je tiens à vous transmettre mes observations suivantes :

Voici 2 observations préliminaires :

- je suis étonné du peu de publicité faite à cette nouvelle enquête publique, mis à part les pancartes d'informations placées en bordure de certains axes routiers, totalement impossible à lire en passant devant.
- je suis indigné par le début des travaux depuis plusieurs semaines alors même que dans la Pièce E, relatif à la « demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement », il est noté que : « *La réalisation du projet est, de ce fait conditionnée par l'octroi, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), d'une dérogation préfectorale à la protection stricte de certaines espèces recensées.* ».

Cet état de fait est en contradiction avec ce qui est précisé par la préfecture de l'Isère dans l'article publié le 26/07/2018 sur le Dauphiné : « La phase principale des travaux débutera en 2019... ». <https://www.ledauphine.com/isere-sud/2018/07/26/amenagement-du-rondeau-la-declaration-d-utilite-publique-signee>

D'une façon globale, je suis sidéré que ce projet d'élargissement soit maintenu alors même que :

- > Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, vient de démissionner face à l'absence de prise en compte de l'urgence du changement climatique dans les politiques publiques de l'état français
- > nous venons de subir un été caniculaire sans précédent à l'échelle de la planète et que les diverses observations scientifiques valident des conséquences de plus en plus alarmantes du changement climatique
- > une mobilisation grandissante des citoyens exige des mesures immédiates en faveur du climat, dont en premier lieu la décarbonisation de notre système économique

Ce projet d'aménagement de l'A480 ne répond en rien ni aux exigences des citoyens mobilisés en faveur du climat, ni concrètement aux engagements de la France lors de la COP21 quant à sa réduction d'émission de GES, engagements qui s'avèrent hélas caduque à ce jour.

"Selon les estimations fournies par le ministère, les émissions nationales ont atteint 463

millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq) en 2016, soit 3,6 % de plus que le plafond indicatif fixé par la SNBC, qui était de 447 Mt CO₂ éq.

*Ces rejets sont imputables pour l'essentiel aux secteurs des **transports (29 %)**, de l'agriculture (20 %), du bâtiment (19 %) et de l'industrie (18 %), la production d'énergie pesant pour 11 % et le traitement des déchets pour 4 %. »*

Source : https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/01/23/gaz-a-effet-de-serre-la-france-sur-la-mauvaise-pente_5245904_3244.html

Bien au contraire, le projet de l'élargissement de l'A480 va faciliter et amplifier l'intensité du trafic autoroutier et par voie de conséquence ajouter une part locale aux émissions françaises de GES.

Par ailleurs, je vous rappelle que le collectif pour la gratuité des transports publics dans l'agglomération grenobloise évalue que le budget de ces travaux équivaut à 10 années de gratuité totale et inconditionnelle des transports publics sur le territoire de la Métro.

Enfin, l'enquête publique sur le PDU horizon 2030, concernant les déplacements sur l'agglomération, sera ouverte à partir du 24 septembre 2018 et la prise en compte des remarques de la commission d'enquête prévue fin 2018. Il paraît donc singulier de déconnecter le Projet d'élargissement de l'A480 de l'élaboration du PDU.

Le choix de l'élargissement est donc bien un choix politique déconnecté de la réalité climatique, des engagements pris lors de la COP21, des besoins de déplacements des citoyens de l'agglomération grenobloise et du respect élémentaire des procédures démocratiques locales.

Espérant que mes observations seront consignées et prises en compte par votre commission, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations citoyennes les plus vives.

François Jabin

73 rue de la Lune
38180 Seyssins